

Déconfinement : ce qui change à Chaville à partir du 19 mai 2021

La 2e étape du déconfinement entre en vigueur à compter du mercredi 19 mai 2021. Consultez les infos pratiques et les changements dans votre vie quotidienne. Attention, ces étapes pourront être modulées localement si le taux d'incidence est trop élevé et selon les modalités et décrets d'application de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Mis en ligne le 19 mai 2021



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Commerces, restaurants et marché

- > Réouverture de tous les commerces dits "non-essentiels" : espace de 8 m² par client
- > Espace de 8cm² par client pour les marchés couverts
- > Espace de 4 m² par client pour les marchés en extérieur
- > Commerces ouverts dans le respect des horaires du couvre-feu : à compter de 21h, pas d'accueil du public, à l'exception de certains commerces comme les pharmacies ou les stations service
- > Réouverture des terrasses avec une jauge de capacité maximale fixée à 50 %
- > Exception pour les terrasses de - 10 tables qui peuvent garder leur capacité d'accueil
- > Maximum de 6 personnes par table
- > Respect des gestes barrières : interdiction de consommer debout et port du masque obligatoire pour les déplacements à l'intérieur du restaurant et en terrasse (pendant la commande, avant le service du premier plat et au moment du paiement)
- > Privilégiez le paiement sans contact



Profitons des terrasses à Chaville !

Déplacements

- > Couvre-feu décalé à 21h
- > Déplacements inter-régionaux autorisés de 6h à 21h
- > Attestation dérogatoire de déplacement à présenter de 21h à 6h [↗](#)

Espace public

- > Rassemblements de + 10 personnes interdits dans l'espace public, sauf visites guidées
- > Possibilité donnée au préfet du département d'interdire certains rassemblements sur l'espace public

[Plus d'infos sur le site de la préfecture des Hauts-de-Seine](#) [↗](#)

Cinéma de l'Atrium

- > Jauge de la salle Robert Hossein : 35 % jusqu'au 9 juin
- > Spectateurs espacés de 2 sièges
- > Port du masque obligatoire pendant la projection
- > Mise à disposition de gel hydroalcoolique



Vive le cinéma à l'Atrium!

Pratique sportive

- > Danse : reprise pour les mineurs
- > Activités sportives de plein air : 10 personnes, uniquement sans contact
- > Compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 50 personnes, uniquement sans contact
- > Établissements sportifs extérieurs ou couverts
Pour les spectateurs : 35% de l'effectif, jusqu'à 1000 personnes (assises, pas debout)
Pour les pratiquants : publics prioritaires comme les scolaires

[Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021](#)

Vie quotidienne

- > Lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies) : 1 emplacement sur 3, en quinconce entre chaque rangée
- > Cérémonies funéraires : 50 personnes

Les étapes du déconfinement



Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circulerait trop.



☰ RETOUR À LA LISTE





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS